



PRÉFET
DE LA MANCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATLAS DES PAYSAGES DE NORMANDIE

Manche

Unité paysagère

18

Le bocage de l'ouest ornais et du mortainais



Sommaire

	Pages
Introduction	3
■ Contexte	3
■ Évolution de l'unité paysagère depuis l'atlas des paysages de 2001	4
Caractéristiques de l'unité paysagère	7
■ Structure paysagère n° 1 : l'escarpement de Mortain-Bocage	7
■ Structure paysagère n° 2 : les collines bocagères du mortainais	9
■ Matériaux et architecture	11
Qualification de l'unité paysagère	13
■ L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement	13
■ Les éléments structurants et ponctuels reconnus	13
■ L'image de l'unité paysagère véhiculée par les arts et différents médias	15
Les dynamiques paysagères à l'oeuvre	20
■ Les dynamiques paysagères recensées par l'atlas de 2001	20
■ Les dynamiques paysagères analysées par les paysagistes	20
■ Les enjeux relevés par les ateliers publics	27
■ Entre dynamiques réelles et dynamiques perçues	27
Atouts / faiblesses / opportunités / menaces	28
■ Atouts et opportunités	28
■ Faiblesses et menaces	28
Communes concernées en tout ou partie	29



Vue panoramique depuis la Petite Chapelle à Mortain-Bocage, l'usine Acome émerge des masses boisées, au loin les tableaux bocagers.

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; Ils ont à la fois la valeur d'un féminin et d'un masculin.

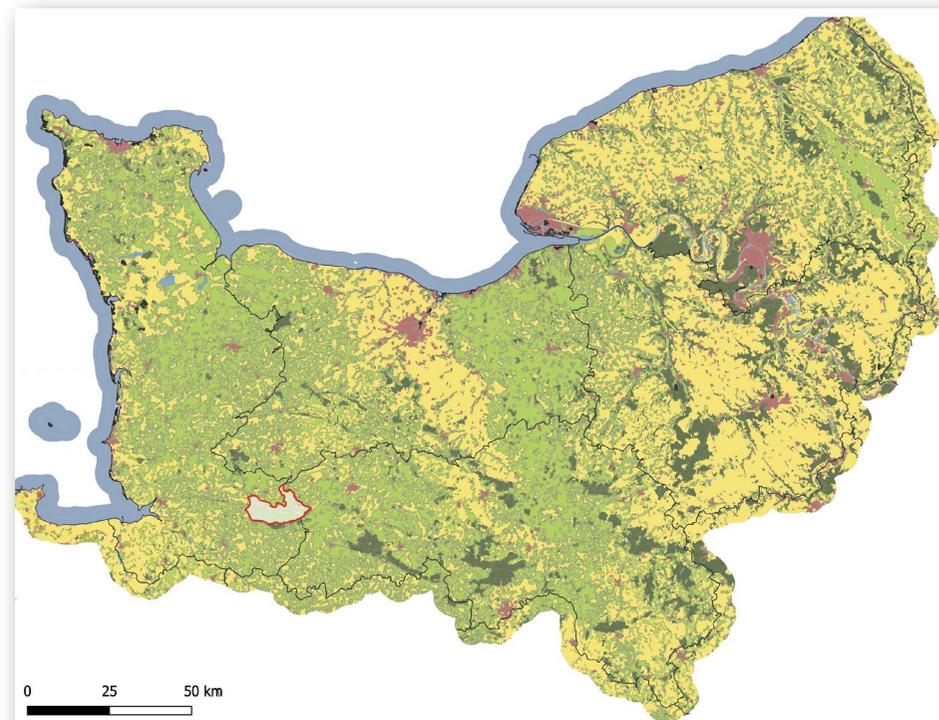
Photo de couverture : L'escarpement de Mortain-Bocage boisé visible derrière un premier plan bocager.

Introduction

Contexte

Situé au sud-est du département et dans la partie nord-ouest du Parc naturel régional Normandie-Maine, cette unité paysagère se caractérise par de fortes altitudes et des reliefs complexes mamelonnés, creusés par des vallées rectilignes. L'unité paysagère se situe essentiellement dans le département de l'Orne et pour partie seulement dans celui de la Manche et du Calvados. Elle s'étend de la commune déléguée de Mortain dans la Manche jusqu'à la Ferrière-aux-Etangs dans l'Orne.

Du fait de sa visibilité dans les représentations paysagères depuis le XIX^e siècle pour son caractère pittoresque, la ville de Mortain bénéficie d'une certaine notoriété en Normandie. Elle comprend un des Montjoies historiques, le site de la « Petite chapelle », depuis lequel les pèlerins apercevaient pour la première fois leur destination finale : le Mont Saint-Michel. Cela explique pourquoi la zone tampon du bien UNESCO « Le Mont Saint-Michel et sa baie » se prolonge notamment jusqu'aux lignes de relief de Mortain. Elle constitue enfin une ville porte du Parc naturel régional Normandie-Maine.



Localisation de l'unité paysagère du bocage de l'ouest ornaï et du mortainais au sein de la région Normandie.

Évolution de l'unité paysagère depuis l'atlas des paysages de 2001

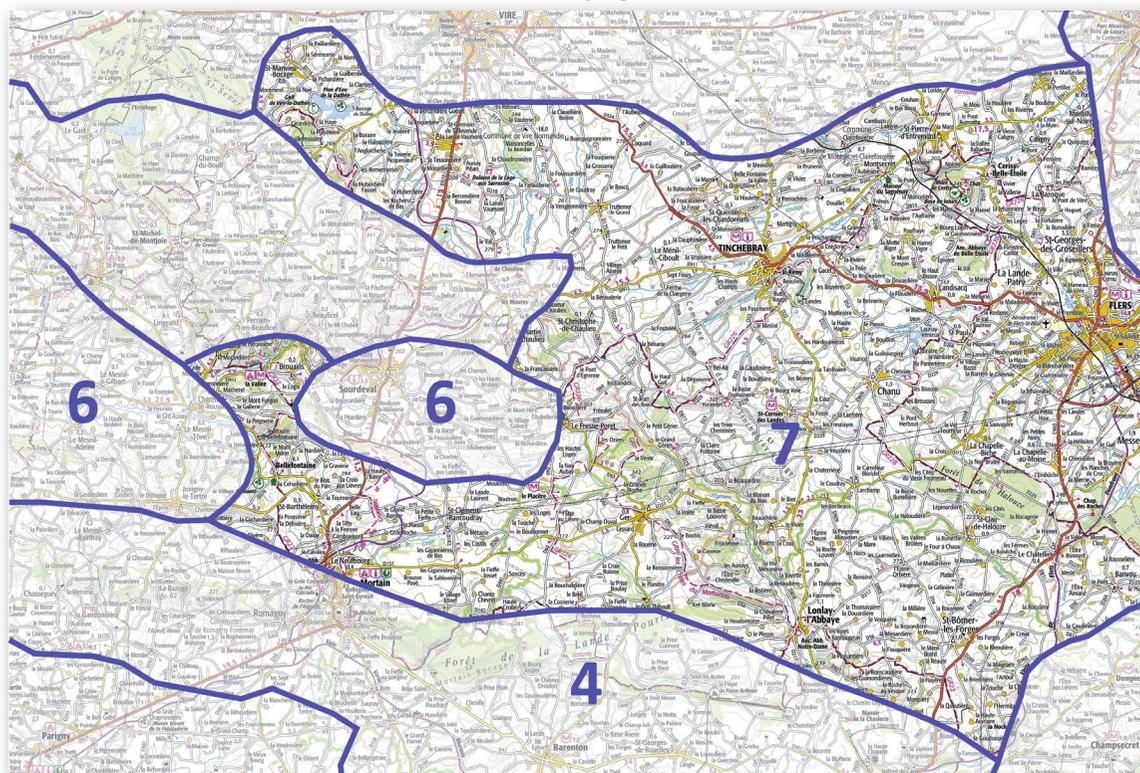
L'actualisation de l'atlas conserve, dans les grandes lignes, le découpage de l'unité « Les hauts pays de l'ouest ornaï et du mortainais » (7) proposé en 2001. Cette unité, à cheval sur les départements de la Manche et de l'Orne, repose sur des reliefs complexes et une succession de paysages en tableaux. La partie située dans l'Orne a été redéfinie lors de l'actualisation de l'atlas en 2019 et conserve les mêmes distinctions paysagères mises en avant en 2001. Les différences portent sur l'intégration de la ville de Mortain et de son escarpement au sud-ouest et l'exclusion de la haute vallée de la Sée au nord-ouest.

Seul le secteur de l'unité paysagère situé dans la Manche sera ici décrit et analysé.

Les limites de l'unité au sein de la Manche sont ainsi définies au nord par la haute vallée de la Sée (unité paysagère n° 19) et au sud par l'escarpement est-ouest de Mortain qui domine le bassin de la Sélune, recouvrant les unités paysagères du « Bocage ouvert du sud Manche » (UP n° 20) et de « La poirais du domfrontais et du barentonnais et ses coteaux » (UP n° 21).

Exposé sud, cet escarpement rectiligne domine le bassin de la Sélune. Il fait partie d'une ligne de force paysagère majeure à l'échelle de la Manche, qui s'étend d'Avranches jusqu'à Mortain et se prolonge jusqu'à Bagnoles

Ancien découpage de 2001

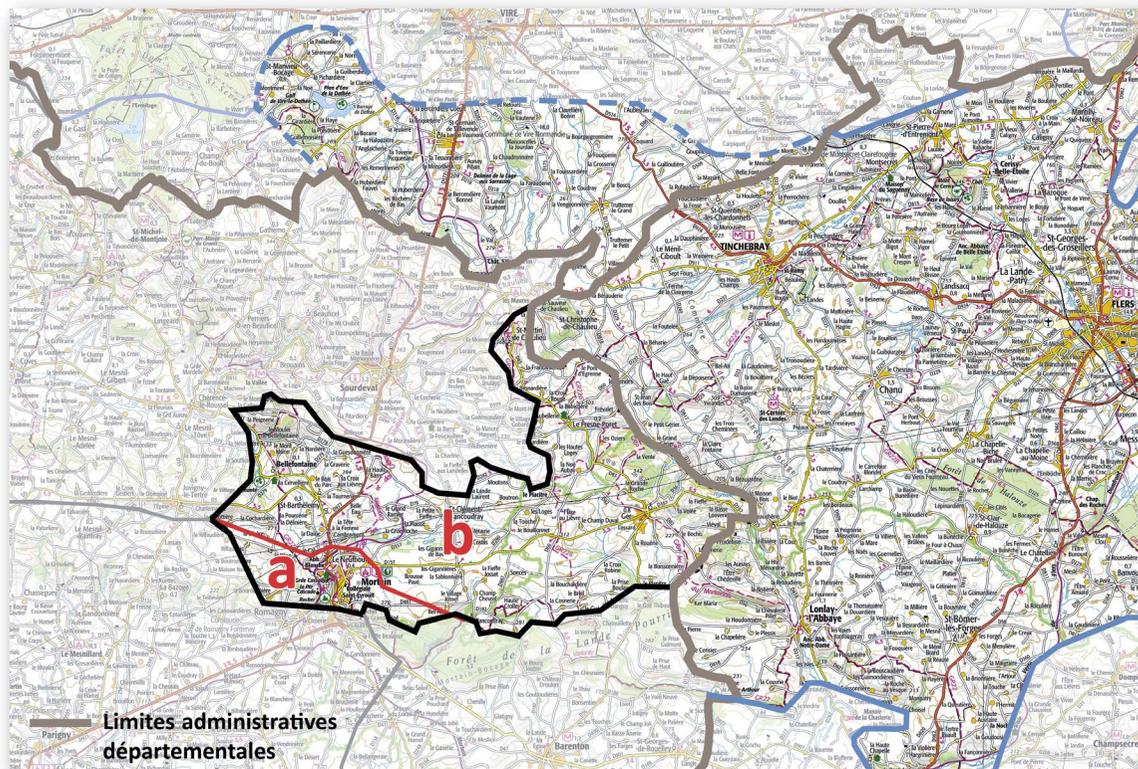


de l'Orne dans le département de l'Orne. Au nord de cet accident structural se succèdent massifs granitiques et bancs de grès armoricain redressés qui forment de hautes terres situées entre 250 et 300 mètres d'altitude. Au sud, celles-ci retombent à une altitude d'environ 100 à 140 mètres.

Au cours des ateliers, les participants ont livré leur perception des paysages de l'unité. Pour eux, c'est l'impression de petites montagnes qui constituent les caractéristiques majeures de l'unité, c'est pourquoi

l'intitulé de l'unité a soulevé des questions car il n'évoquait pas ces reliefs. Le point de vue depuis la petite chapelle de Mortain jusqu'au Mont Saint-Michel est un élément remarquable à leurs yeux. La présence du bocage n'est pas oubliée par les participants, celui-ci relativement dense et ancien est constitué de talus plantés avec la présence de nombreux hêtres (cf. page 13). Il semblait évident pour les participants de rattacher l'escarpement boisé de la forêt de la Lande Pourrie aux paysages en tableaux visibles jusqu'à Ger.

Nouveau découpage

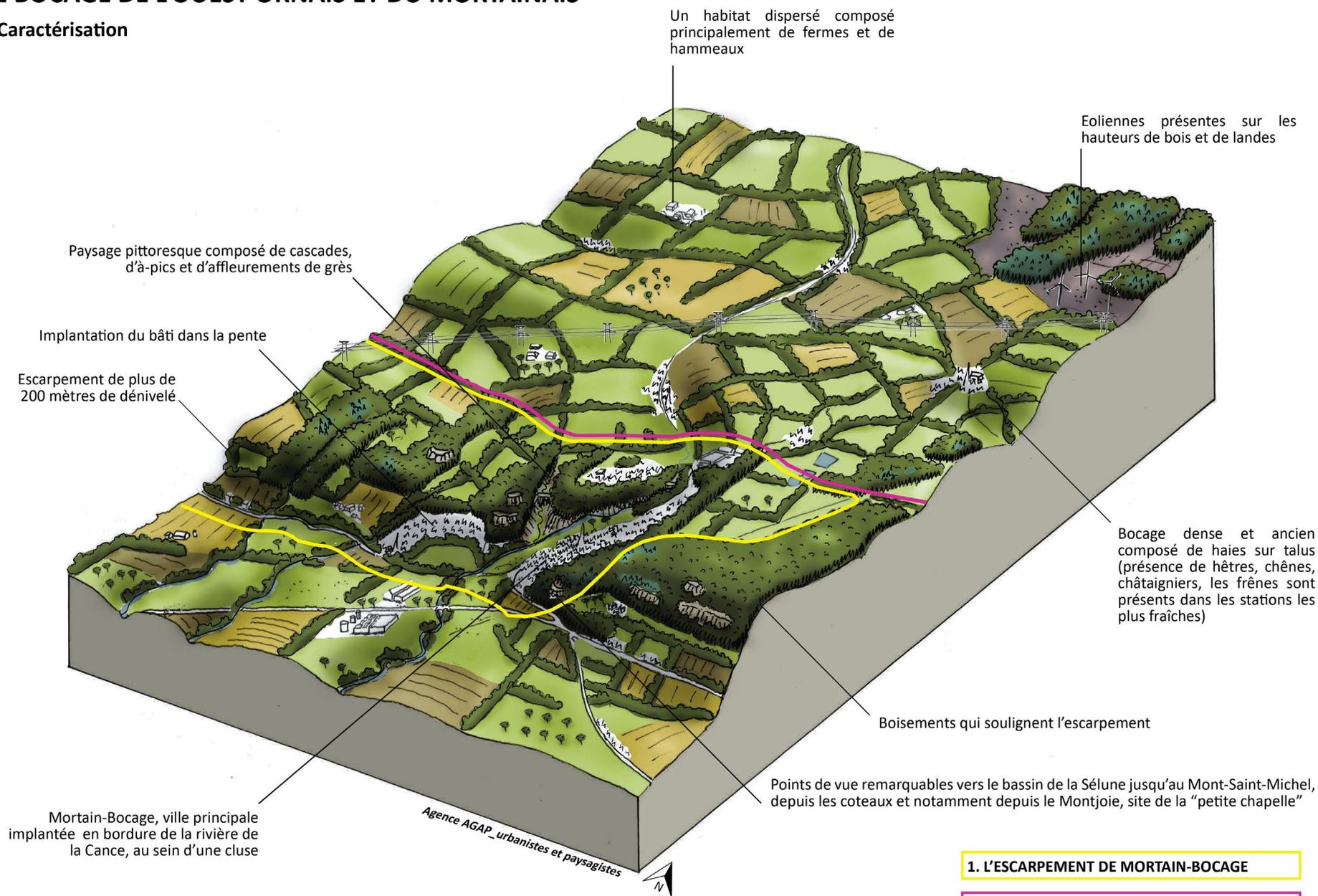


L'unité paysagère du « Bocage de l'ouest ornais et du mortainais » telle qu'arrêtée est composée de deux structures paysagères :

- l'escarpement de Mortain-Bocage (a) ;
- les collines bocagères du mortainais (b).

LE BOCAGE DE L'OUEST ORNAIS ET DU MORTAINAIS

- Caractérisation



1. L'ESCARPEMENT DE MORTAIN-BOCAGE

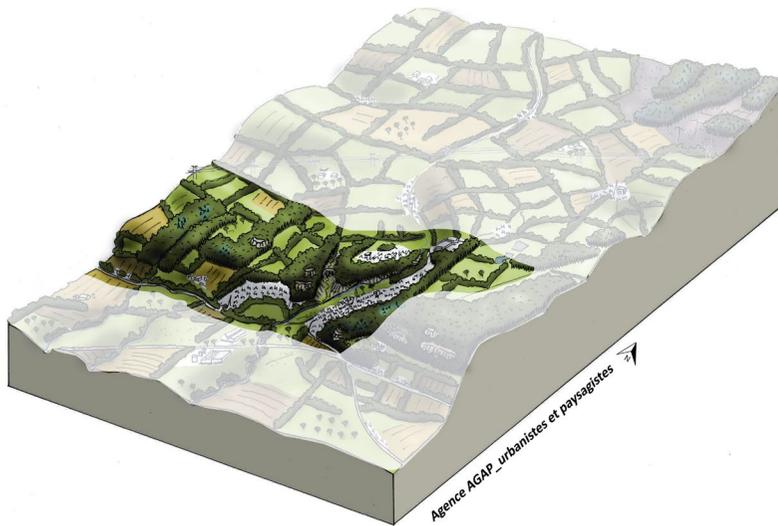
2. LES COLLINES BOCAGÈRES DU MORTAINAIS

Caractéristiques de l'unité paysagère



Caractériser un paysage vise à décrire ses structures paysagères. Celles-ci permettent de le distinguer des paysages voisins. Chaque structure paysagère fera l'objet d'une description propre au sein de cette unité.

Structure paysagère n° 1 : l'escarpement de Mortain-Bocage



Coiffé de bois (comme la forêt de la petite chapelle Saint-Michel en bordure ouest de la Lande Pourrie) et ponctué de hameaux, ce relief offre des points de vue remarquables sur le bassin semi-bocager de la vallée de la Sélune.

La ville de Mortain-Bocage vient compléter le tableau avec son bâti historique (collégiale, ancien château...) et reconstruit, ainsi que ses paysages pittoresques constitués de cascades et d'à-pics.

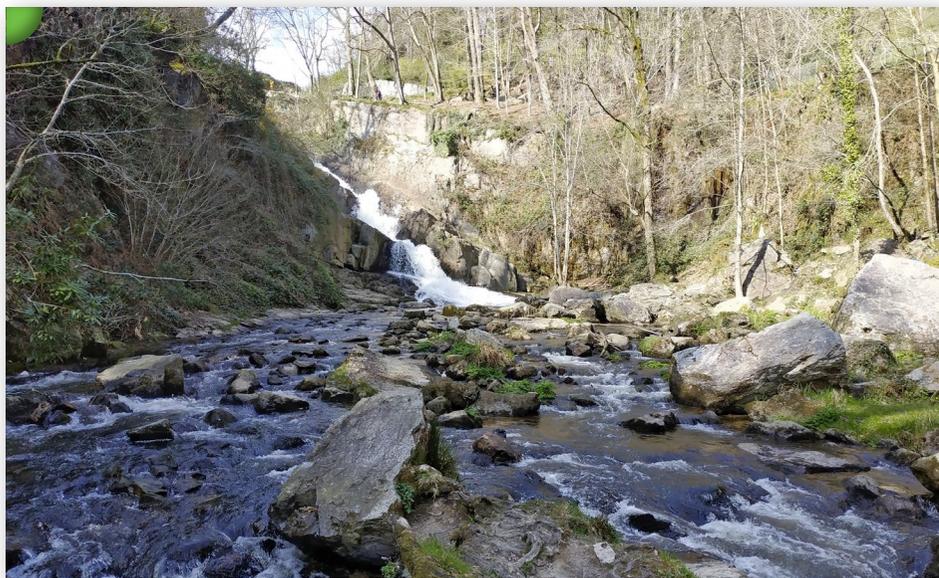
● Des paysages pittoresques et escarpés

La ville de Mortain-Bocage domine la cluse de la Cance. Implantée dans la pente, elle offre un paysage pittoresque remarquable composé de falaises, de hauts coteaux abrupts (Rocher de l'Aiguille, Rocher Brûlé, Rocher de la Montagne), de la grande et de la petite cascade. Ces éléments du paysage ont attiré de nombreux artistes à partir du XIX^e siècle et sont reconnus au niveau national au travers de classements et d'inscriptions au titre des sites par l'Etat. Ils ont également été, et restent encore, un vecteur de développement du tourisme.

Mortain a aussi été, du fait de sa situation et de la nature de ses paysages, une terre de légendes et un lieu privilégié pour l'implantation d'édifices religieux parmi lesquels la petite chapelle Saint-Michel située en position de belvédère, l'abbaye blanche implantée le long de la Cance et dominée par le rocher de la vierge, la collégiale Saint-Evroult et les ruines du château de Mortain, lié au passé prestigieux de la ville dès le X^e siècle.



Grès armoricain affleurant à l'ouest de Mortain-Bocage, tissu urbain inscrit dans la pente.



Grande Cascade au niveau de la cluse du Caçon, environnement boisé, en contrebas de Mortain-Bocage.

● Des points de vues exceptionnels sur le sud du département

Depuis les hauteurs de Mortain, de nombreux points de vues sont aménagés comme la petite chapelle Saint-Michel ou le long du chemin de grande randonnée des crêtes du mortainais qui offrent des panoramas remarquables sur le sud du département laissant voir par jour de beau temps le Mont-Saint-Michel.

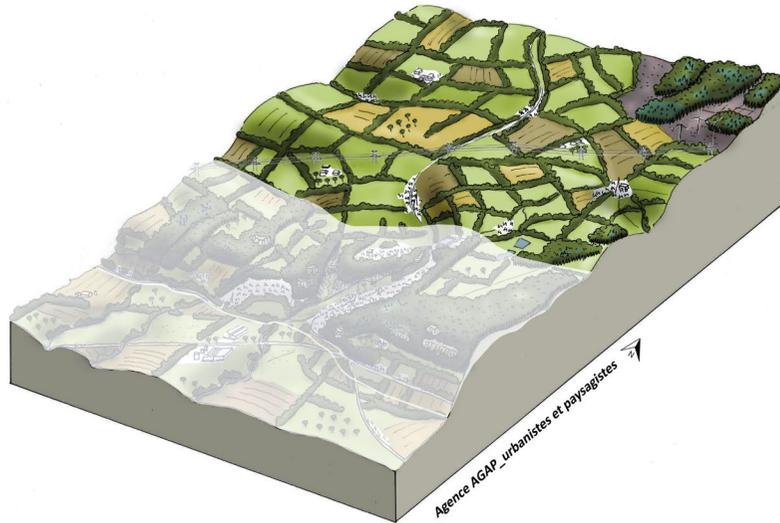


Visibilité sur le Mont Saint-Michel depuis le site de la petite chapelle Saint-Michel, Mortain-Bocage (source : Yves Luginbühl).



Visibilité sur les paysages semi-bocagers du bassin de la Sélune, site de la petite chapelle Saint-Michel, Mortain-Bocage.

Structure paysagère n° 2 : les collines bocagères du mortainais



Ces paysages aux reliefs mamelonnés sont caractérisés par un habitat dispersé constitué de fermes et de hameaux, ainsi que par des boisements éparses, des étendues de lande et un bocage dense et ancien constitué de hêtres, de chênes et de châtaigniers.

- **Un relief désordonné au bocage dense et ancien**

Le relief des collines bocagères du mortainais reflète une structure géologique complexe, composée de petits massifs granitiques, de grès et de schistes en partie métamorphosés. Le réseau hydrographique, également complexe, est composé de ruisseaux et de rivières, tels que la Cance, le Boutron ou les Fanières, qui s'écoulent dans toutes les directions et qui confèrent aux paysages un aspect désordonné.

En comparaison avec le bassin voisin de la Sélune par exemple, la structure bocagère est globalement bien préservée avec un maillage dense et ancien d'une densité généralement supérieure à huit kilomètres de linéaires bocagers par km². Les haies sont constituées soit d'arbres, soit de cépées, soit de deux strates avec des arbres émondés (chênes et hêtres, châtaigniers, les frênes sont présents dans les stations les plus fraîches). Elles sont plantées sur des talus bas d'environ un mètre.



Bocage relictuel à l'est de Mortain-Bocage.



Parcelle enclose de haie sur talus à l'est de Mortain-Bocage.

● Un habitat dispersé et des infrastructures à caractère industriel

Cette structure se caractérise par un habitat historiquement dispersé constitué de fermes et de hameaux implantés sur les parties sommitales. Quelques sites singuliers se distinguent, comme sur la commune de Ger dont le savoir-faire potier traditionnel est reconnu en Normandie, présenté et expliqué par son musée de la céramique.

Par ailleurs, trois éoliennes perchées à environ 300 mètres d'altitude, dominent les reliefs mamelonnés et bocagers à Ger et une ligne à haute tension traverse la structure du sud-ouest au nord-est, apportant un caractère industriel aux paysages locaux ruraux.



Bâti implanté sur l'escarpement de Mortain (pente orientée au sud), dont le coteau boisé est dominé par deux antennes qui constituent des points d'appel visuel majeurs.



Corps de ferme implanté au sommet d'une colline dont le bâti ancien et les hangars métalliques sont très nettement perceptibles car aucune haie ne longe le site, sud de Mortain.

Matériaux et architecture

Au sein de l'unité, les principaux matériaux utilisés historiquement sont le grès armoricain de couleur gris clair ou brun clair dans les zones oxydées, et, dans une moindre mesure, le granit dont la présence de minéral de fer induit des teintes plus sombres donnant un aspect austère aux constructions. Les toitures sont traditionnellement en ardoise.

Presque entièrement détruite en août 1944, la ville de Mortain possède aujourd'hui un patrimoine important issu de la Reconstruction. Celui-ci est composé d'architectures mêlant modernisme et régionalisme qui répond à un plan d'ensemble organisé autour de la Grande Rue, qui structure aujourd'hui le centre-ville.



La Grande Rue, rue principale et commerçante est bordée d'immeubles issus de la Reconstruction, Mortain.



Le bâti issu de la Reconstruction s'inspire dans ses formes du bâti traditionnel et mélange granite, grès et béton, Mortain.



Bâti traditionnel à la Tournerie, Saint-Barthélemy. Construction en grès armoricain, toiture en ardoise, lucarne fronton en appui de la façade et linteaux en pierre de taille.

LE BOCAGE DE L'OUEST ORNAÏ ET DU MORTAINAIS

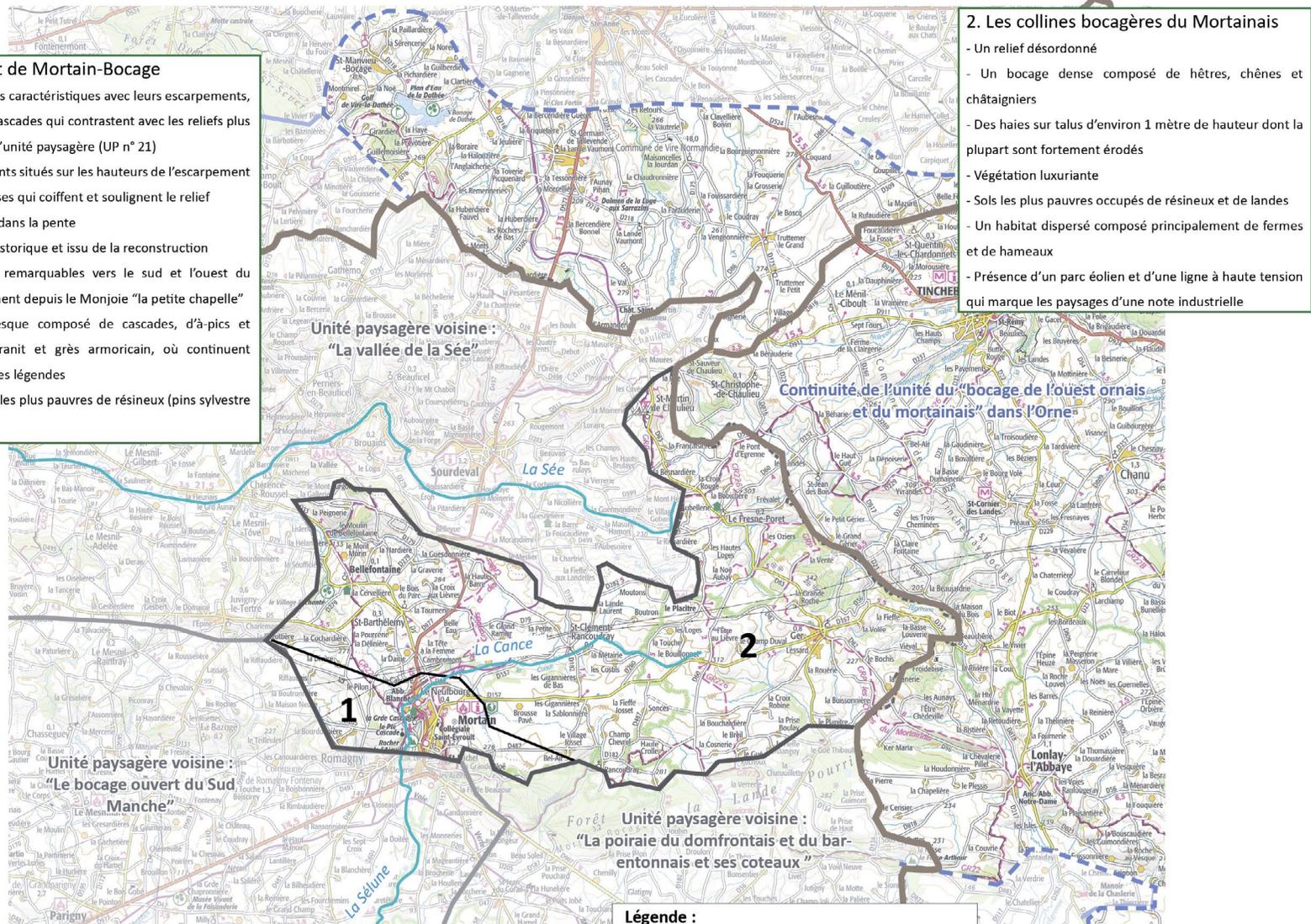
- Spatialisation des structures paysagères et éléments de paysage de l'unité

1. L'escarpement de Mortain-Bocage

- Des monts et marches caractéristiques avec leurs escarpements, sommets rocheux et cascades qui contrastent avec les reliefs plus plats situés au sud de l'unité paysagère (UP n° 21)
- Présence de boisements situés sur les hauteurs de l'escarpement et aux niveaux des cluses qui coiffent et soulignent le relief
- Implantation du bâti dans la pente
- Un patrimoine bâti historique et issu de la reconstruction
- Des points de vue remarquables vers le sud et l'ouest du département, notamment depuis le Monjoie "la petite chapelle"
- Un paysage pittoresque composé de cascades, d'à-pics et d'affleurements de granit et grès armoricain, où continuent d'exister de nombreuses légendes
- Présence sur les sols les plus pauvres de résineux (pins sylvestre et sapins)

2. Les collines bocagères du Mortainais

- Un relief désordonné
- Un bocage dense composé de hêtres, chênes et châtaigniers
- Des haies sur talus d'environ 1 mètre de hauteur dont la plupart sont fortement érodés
- Végétation luxuriante
- Sols les plus pauvres occupés de résineux et de landes
- Un habitat dispersé composé principalement de fermes et de hameaux
- Présence d'un parc éolien et d'une ligne à haute tension qui marque les paysages d'une note industrielle



Légende :

- Limites paysagères nettes ————
- Limites paysagères progressives - - - - -
- Limites administratives départementales ————
- Réseau hydrographique majeur ————

(Sources de la carte : IGN SCAN 100)

0 5 10 km

Qualification de l'unité paysagère



Qualifier un paysage vise à expliciter les représentations sociales et les systèmes de valeurs associés à ce paysage. Ces représentations et systèmes de valeurs sont soumis à diverses influences qui se diffusent et se stabilisent à différents niveaux d'organisation sociale.

L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de deux ateliers de concertation publique. Un total de vingt personnes y a participé regroupant des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux), des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine et des représentants des partenaires publics.

● L'appropriation du nom

L'intitulé proposé initialement du « Bocage de l'ouest ornais et du mortainais » n'a pas été reconnu par les participants. Pour les participants, « cela ne transcrit pas l'impression de petites montagnes et de relief qui est une caractéristique majeure de cette unité ». S'il faut garder cet intitulé, il conviendrait pour les participants « d'enlever au moins la référence au ornais qui est plus bas, pour ne garder que celle au bocage du mortainais ». L'unité paysagère se poursuivant dans l'Orne, il semble cependant cohérent d'avoir conservé cette appellation.

Les éléments structurants et ponctuels reconnus

Le socle granitique et le relief qui lui est associé, fait partie des éléments paysagers qui caractérisent l'unité paysagère pour les participants. Son évocation transparait à travers celle des lieux emblématiques comme le point culminant de Chaulieu-Saint-Martin-Chaulieu, situé à l'est de l'unité paysagère, pour la qualité des points de vue remarquables qu'ils offrent sur le sud Manche et sur le bocage. La ville de Mortain-Bocage vient compléter le tableau, avec son patrimoine urbain et architectural issu de la Reconstruction.

Dans cette description des lieux emblématiques, le bocage n'est pas oublié. Mais peut-être à la différence des autres unités paysagères du département, il n'est pas ici question de sa disparition mais bien davantage, au contraire, de sa densité, « par l'absence de remembrement » et par « la qualité de ses haies composées majoritairement de hêtres » comme cela est visible aux alentours du village de Bellefontaine.

Ateliers du paysage

UNITE
PAYSAGERE

18

Carte mentale du Bocage de l'ouest Ornaïs et Mortainais, réalisée d'après les Ateliers des Paysages© Planches 1 et 2

Planche 1.

Éléments remarquables et ponctuels reconnus localement (localisation et dénomination)

- Lieux
- ☼ Points de vue paysagers
- ☼ Eoliennes

Ensembles paysagers remarquables

- Lié à l'eau
- Lié au végétal
- Lié à l'urbanisation
- Lié à l'architecture

Axes structurant le paysage lié

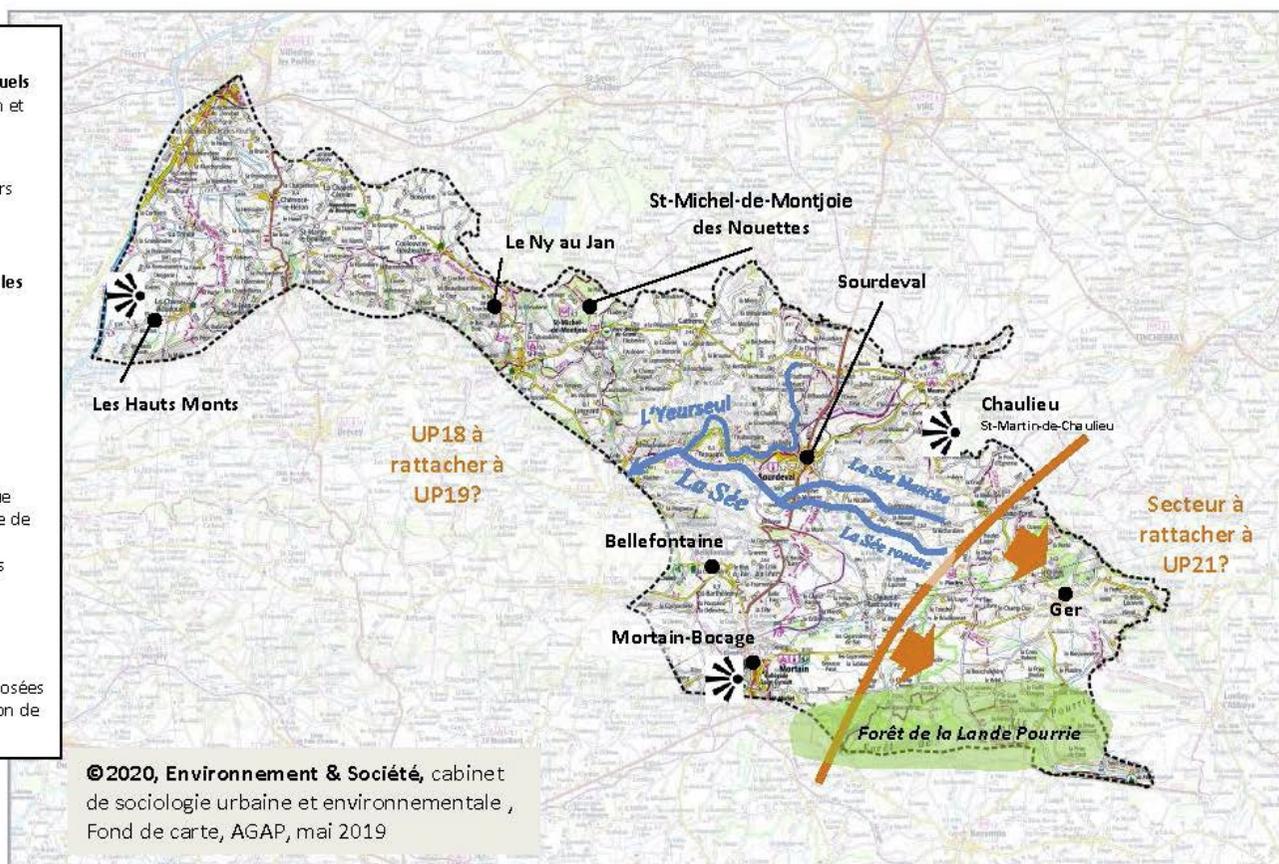
- Réseau routier
- Réseau hydrographique
- Autres (ligne THT, ligne de crête, voie ferrée...)
- Limites administratives départementales

Planche 2. Propositions de modification des limites de l'UP

- Nouvelles limites proposées
- ↑ Extension ou restriction de l'emprise de UP



©2020, Environnement & Société, cabinet de sociologie urbaine et environnementale, Fond de carte, AGAP, mai 2019



L'image de l'unité paysagère véhiculée par les arts et différents médias

Cette unité paysagère caractérisée par son côté sauvage (peu habité) a été représentée de manière significative à partir du XIX^e siècle par quelques peintres, écrivains, photographes attirés par l'aspect pittoresque de ses paysages. On peut citer certains, célèbres ou emblématiques de la région, comme les peintres Camille COROT, Gustave LOISEAU, Paul HUET ou les écrivains Hippolyte SAUVAGE, Louis François DU BOIS et le photographe Gustave DUFOUR.

De nos jours, le littoral est davantage mis en valeur et plus fréquenté que l'intérieur des terres. Néanmoins, l'unité, même si le regard des artistes se porte davantage sur la commune déléguée de Mortain, est représentée de façon remarquable pour les éléments naturels qui font sa notoriété.

Au XIX^e siècle, Mortain est reconnue et valorisée pour son caractère pittoresque. Les peintres tournent particulièrement leur attention sur la vallée encaissée et accidentée de la Cance et ses escarpements rocheux, qu'ils ont parfois accentués afin de donner une dimension monumentale qui ne manquera pas d'attiser la curiosité de leurs contemporains envers ces paysages locaux. Tandis que les écrivains, tels que Hyppolyte SAUVAGE et Louis-François DU BOIS, évoquent le caractère légendaire de cette vallée en s'appuyant sur la tradition orale de partage des récits de la région.



RAUCH LHUILLIER
Ruines du château de
Mortain, 1839.
Falaise rocheuse
monumentale en rebord
de la Cance, où l'arbre
n'a principalement sa
place qu'en bord de
cours d'eau.

Le XX^e siècle donne des vues différentes mettant en avant aussi bien la nature que le bâti. Si le motif de la cascade est récurrent, les premières peintures montrent la ville de Mortain avec la contribution de Gustave LOISEAU (1865-1935).

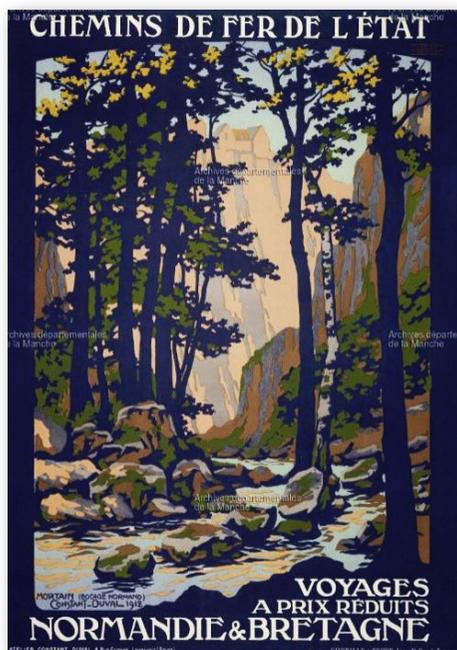


Gustave LOISEAU
Entrée de la ville de
Mortain, 1908.
Route d'accès au bourg
bordée de murets de
pierre qui maintiennent
des parcelles en terrasses
cultivées ou jardinées
(ici un verger).



Gustave LOISEAU
Paysage à Mortain, 1908.
Partie haute du village de
Mortain, offrant un paysage
largement ouvert sur le
bassin de la Sélune Peu
d'arbres, présence d'ajoncs..

Le développement du tourisme au début du XX^e siècle valorise à travers l'édition de guides l'aspect pittoresque et les éléments naturels de l'unité.



Constant DUVAL – Chemin de fer de l'Etat. Mortain, 1912. Fond de vallée de la Cance boisé et extrêmement encaissé, entouré de coteaux abrupts et rocheux.



Charles HALLE – Chemins de fer de l'Etat. Mortain, petite cascade, début XX^e siècle. Fond de vallée où il est possible de cheminer (sentier et pont), dans un environnement encaissé et rocheux, au-dessus duquel domine le bourg traditionnel de Mortain.

En comparaison avec les unités paysagères voisines au « Bocage de l'ouest ornais et du mortainais », une grande proportion de lieux clés a été classée ou inscrite au titre des sites par l'Etat : le site de l'Ermitage classé en 1921, les rochers de l'Abbaye Blanche et la grande cascade de Mortain classés tous deux en 1922, les rochers de la Montjoie inscrits en 1934 et les abords de la grande cascade inscrits en 1943.



Fonds Américains - Mortain en ruines, 1944.

Les fonds américains livrent un aperçu des dégâts de la ville de Mortain en ruine, après les bombardements en 1944. Le plateau des Roches de la Montjoie est connu pour avoir été le théâtre d'une contre-attaque allemande particulièrement rude.

Au XXI^e siècle, comme dans les unités voisines, on trouve nettement moins de peintures de la région. Le motif habituel de la cascade, avec un style plus moderne en accord avec l'ouverture des arts de nos jours, est représenté, mais aussi la « petite chapelle » de Mortain, symbole de la commune. Peu d'écrits évoquant l'unité existent aujourd'hui. Les cascades en revanche inspirent beaucoup de photographes professionnels ou amateurs dans des vues en pose longue ou en noir et blanc.

Lors des ateliers publics, les participants ont eu la possibilité de choisir l'iconographie la plus représentative de l'unité paysagère selon eux. Un consensus s'est dégagé dans un seul des deux ateliers pour l'iconographie n° 2 « pour son paysage très encaissé, avec ses aiguilles ! », « cela correspond bien à l'omniprésence du granit et la faible présence du bocage ».

Ateliers du paysage



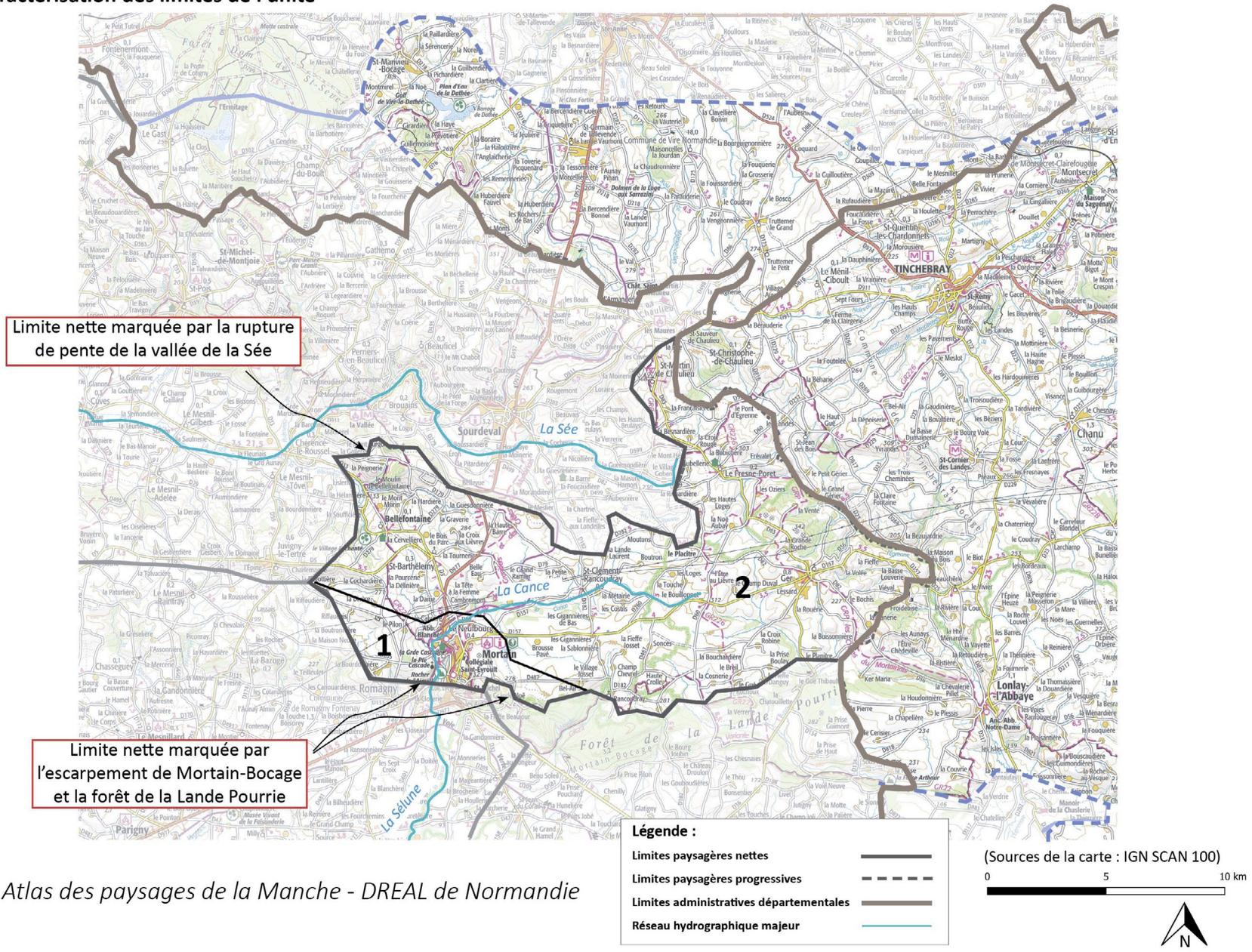
N° 1 : Paul HUËT – Rochers à Mortain à l'automne, XIX^e siècle.
Vallée encaissée, humide et boisée de la Cance.



N° 2 : BENOIST, JACOTTET & GAILDRAU
Vallée de Mortain, XIX^e siècle.
Coteaux extrêmement abrupts et rocheux de la Cance, à hauteur du bourg de Mortain.

LE BOCAGE DE L'OUEST ORNAÏ ET DU MORTAINAIS

- Caractérisation des limites de l'unité



Limite nette marquée par la rupture de pente de la vallée de la Sée

Limite nette marquée par l'escarpement de Mortain-Bocage et la forêt de la Lande Pourrie

Légende :

- Limites paysagères nettes
- Limites paysagères progressives
- Limites administratives départementales
- Réseau hydrographique majeur

(Sources de la carte : IGN SCAN 100)

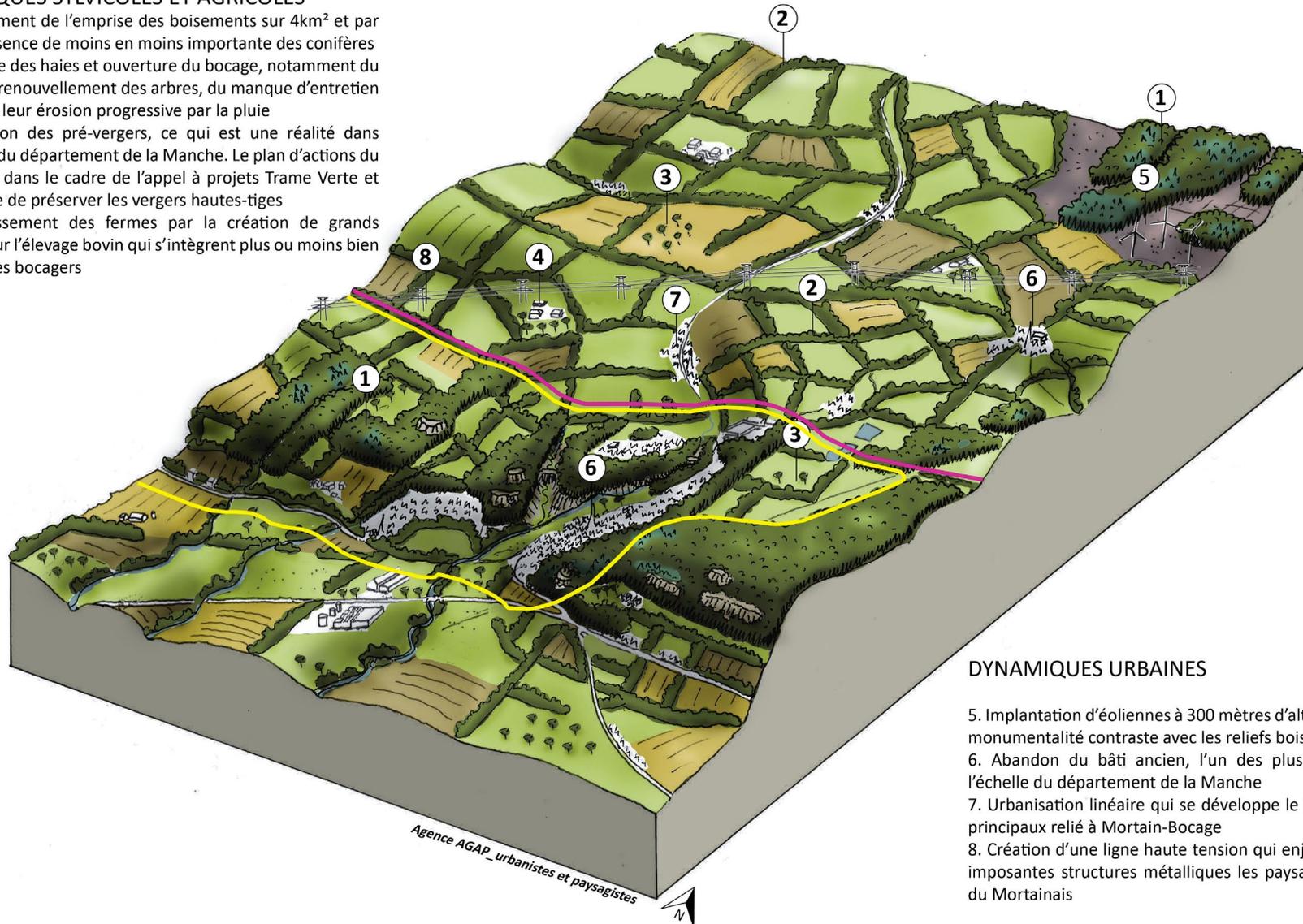
0 5 10 km

LE BOCAGE DE L'OUEST ORNAIS ET DU MORTAINAIS

- Dynamiques paysagères

DYNAMIQUES SYLVICOLES ET AGRICOLES

1. Elargissement de l'emprise des boisements sur 4km² et par ailleurs présence de moins en moins importante des conifères
2. Arrachage des haies et ouverture du bocage, notamment du fait du non renouvellement des arbres, du manque d'entretien des talus et leur érosion progressive par la pluie
3. Diminution des pré-vergers, ce qui est une réalité dans l'ensemble du département de la Manche. Le plan d'actions du Mortainais, dans le cadre de l'appel à projets Trame Verte et Bleue, tente de préserver les vergers hautes-tiges
4. Agrandissement des fermes par la création de grands hangars pour l'élevage bovin qui s'intègrent plus ou moins bien aux paysages bocagers



1. L'ESCARPEMENT DE MORTAIN-BOCAGE

2. LES COLLINES BOCAGÈRES DU MORTAINAIS

DYNAMIQUES URBAINES

5. Implantation d'éoliennes à 300 mètres d'altitude, dont la monumentalité contraste avec les reliefs boisés alentours
6. Abandon du bâti ancien, l'un des plus importants à l'échelle du département de la Manche
7. Urbanisation linéaire qui se développe le long des axes principaux reliés à Mortain-Bocage
8. Création d'une ligne haute tension qui enjambe par ses imposantes structures métalliques les paysages bocagers du Mortainais

Les dynamiques paysagères à l'oeuvre



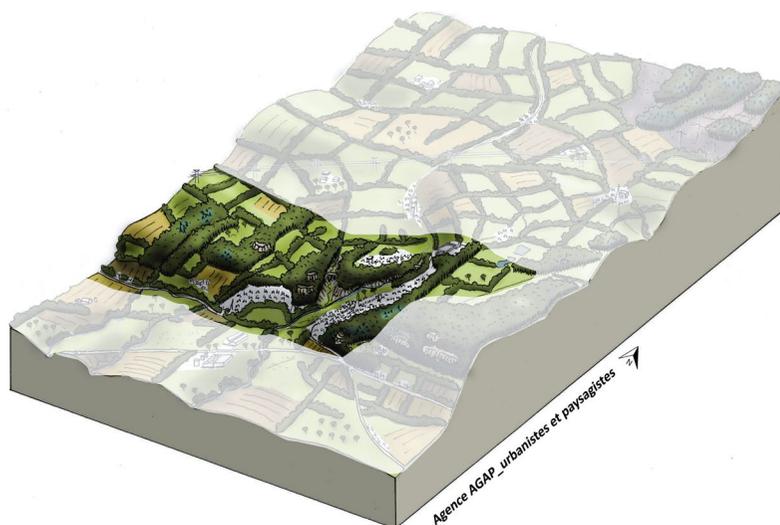
L'analyse de l'évolution des paysages et des dynamiques générales repose sur l'étude des cartes d'analyse thématiques (environnement, paysages, risques) fournies par les services de la DREAL et par les collectivités, ainsi que sur des vues aériennes IGN et celles extraites de l'observatoire photographique de la DREAL et sur les données récoltées lors des ateliers rassemblant les services de l'Etat et autres institutions œuvrant dans le domaine du paysage.

Les dynamiques paysagères recensées par l'atlas de 2001

L'atlas de 2001 avait constaté l'épaississement des boisements au sein de l'unité et notamment le développement des résineux : pins sylvestre et sapins. Les paysages avaient tendance à s'ouvrir globalement du fait de la régression du bocage : les haies étaient remplacées de plus en plus par des piquets et fils de barbelés autour des prairies, celles-ci cédant la place au développement des labours.

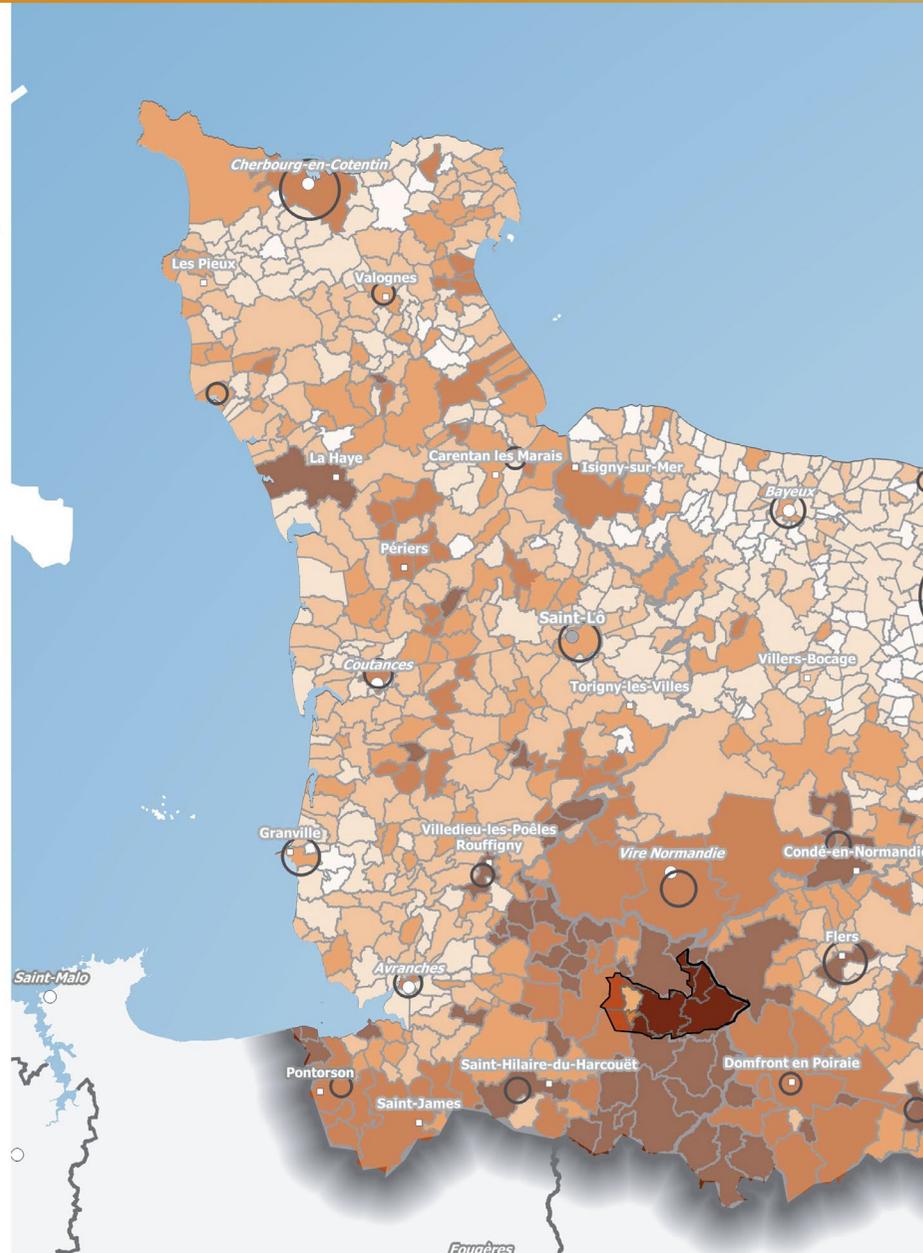
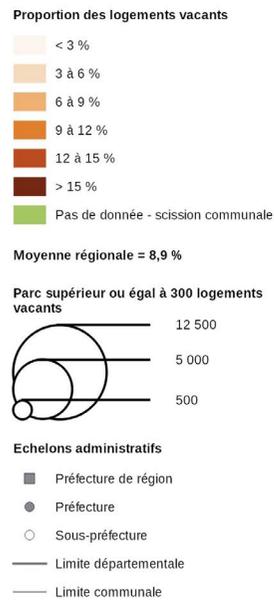
Les dynamiques paysagères analysées par les paysagistes

- **Dynamiques de la structure paysagère n° 1 : l'escarpement de Mortain**

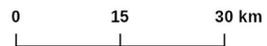


La ville de Mortain-Bocage connaît une baisse significative de sa population et une augmentation du nombre de ses logements vacants. C'est un des secteurs du département où le taux de logements vacants est le plus important, pouvant atteindre plus de 15 % du parc (cf. carte relative au parc de logements vacants en 2015 – DREAL, page suivante).

HABITAT - Parc de logements vacants en 2015



Sources :
Admin Express
Filocom 2015
DREAL Normandie
Production :
Le 26/04/2018 - DREAL-NORMANDIE



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - NORMANDIE

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

En 2015, à l'échelle de tout son patrimoine immobilier, l'unité paysagère concentrait jusqu'à plus de 15 % de logements vacants dans sa partie centrale et ouest. A Mortain la part de vacance se limite à 6 % minimum du parc immobilier.

On trouve ainsi, au sein de cette structure, un nombre important de bâtiments anciens abandonnés. Parallèlement à cette dynamique, des constructions nouvelles voient le jour. Celles-ci se concentrent surtout sur la partie nord de la ville le long des axes principaux.



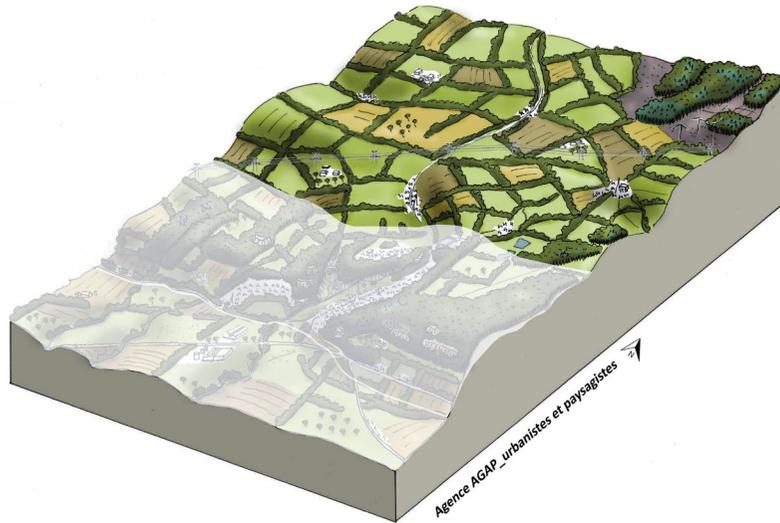
Maison ancienne abandonnée au premier plan et nouveau petit quartier résidentiel en arrière-plan, RD 157 au nord du centre de Mortain-Bocage.

La ville de Mortain concentre la plus grande part des visiteurs, du fait de sa position en promontoire et de ses éléments naturels remarquables : affleurements rocheux, gorges, cascades...



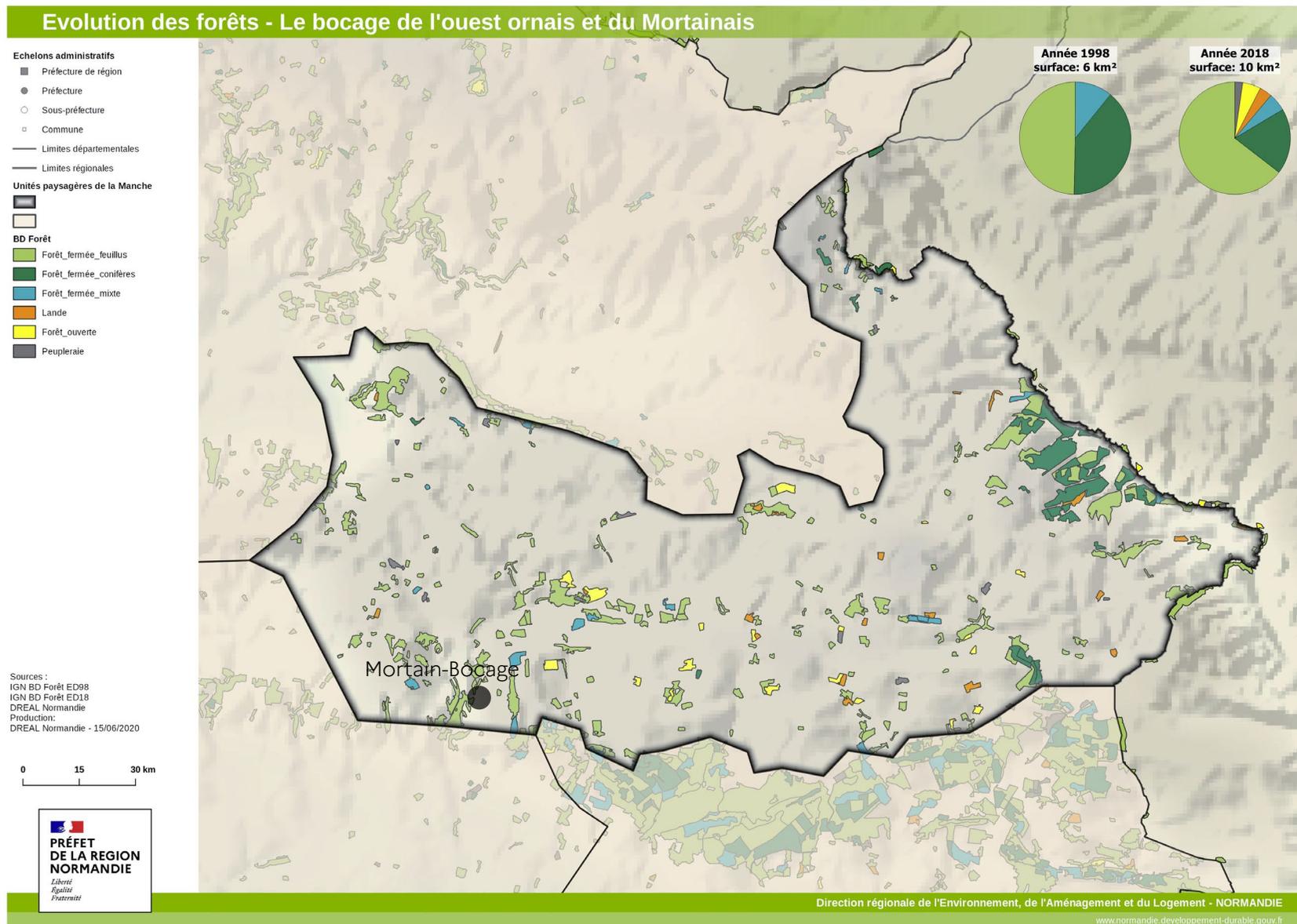
Bourg de Saint-Barthélémy entre 2000 et 2019 : une petite extension urbaine est perceptible le long de la route. Du fait de la standardisation des nouvelles constructions, ces nouveaux quartiers ont tendance à marquer une rupture avec le bâti ancien local (remonterletemps.ign.fr).

- **Dynamiques de la structure paysagère n° 2 : les collines bocagères du mortainais**



Ger, entre 2000 et 2019 : augmentation de l'emprise des boisements. (remonterletemps.ign.fr).

Au sein de cette structure, on constate une augmentation de la surface des boisements, notamment au nord de Ger depuis 2001, et une baisse de la proportion de résineux (cf. carte de l'évolution des forêts, page suivante).



En vingt ans, les boisements ont gagné 4 km² de surface, avec une diminution nette des espaces plantés de conifères, qui ne représentent, aujourd'hui, plus qu'un quart des bois. Des surfaces de lande sont également apparues, ainsi que quelques peupleraies.

Sur ce même secteur, trois éoliennes ont été implantées en 2010, perchées à une altitude d'environ 300 mètres. A l'origine d'une ambiance paysagère industrielle, elles contrastent nettement avec les reliefs mamelonnés et boisés d'aspect sauvage qui l'entourent.



Eoliennes de Ger visibles sur les hauteurs depuis les coteaux situés au sud de la haute vallée de la Sée, l'Anerie, Saint-Clément-Rancoudray.

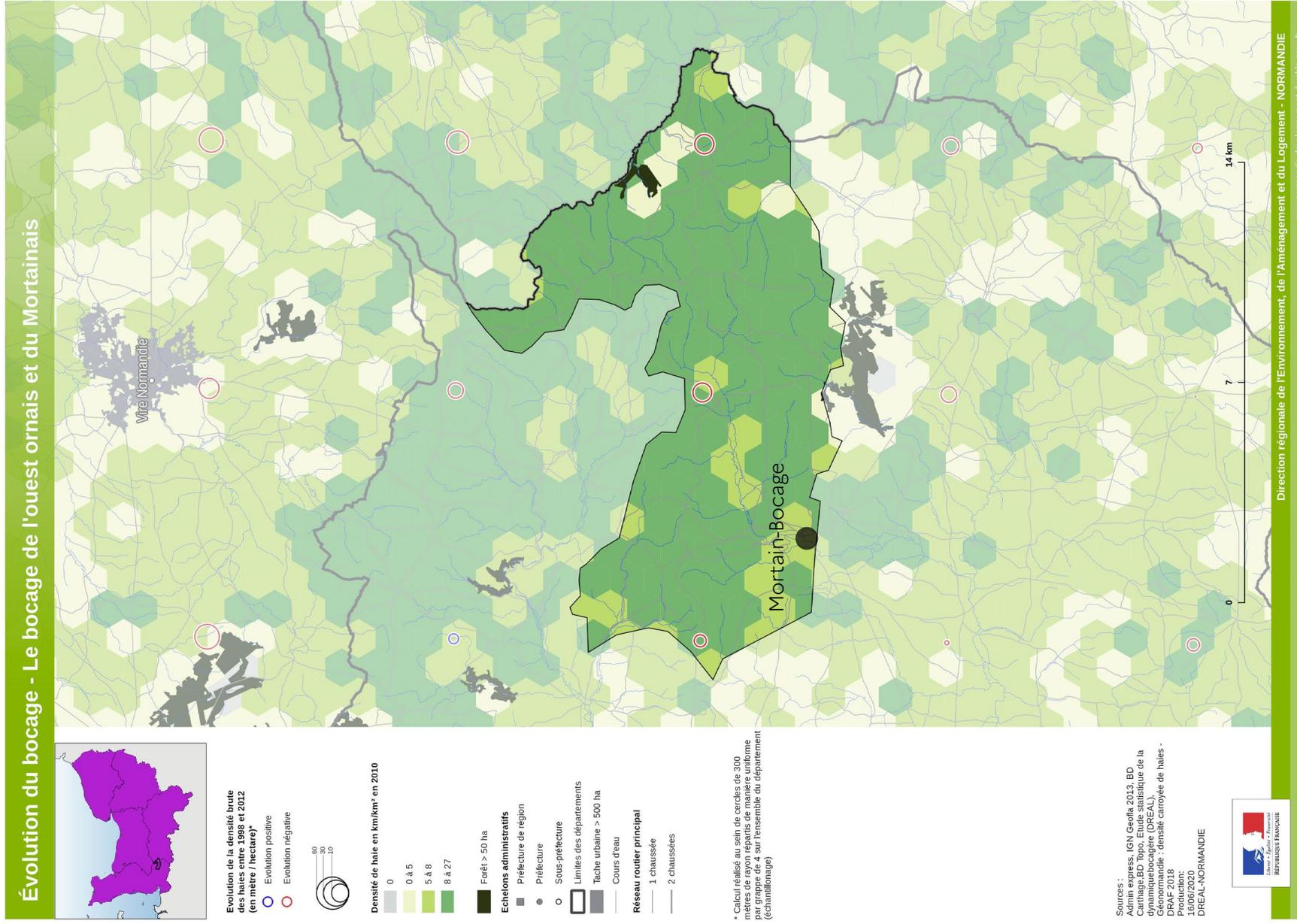
Le bocage ancien a continué de s'ouvrir depuis 2001, avec la disparition de nombreux linéaires de haies du fait du non renouvellement des arbres et de la présence du hêtre, menacé par les changements climatiques (cf. carte de l'évolution du bocage page suivante). Les talus ont également tendance à s'éroder par manque d'entretien. Dans le cadre de l'appel à projet Trame verte et bleue, le mortainais mène toutefois des actions visant à préserver et valoriser le bocage par le développement de la filière bois-énergie locale notamment. Cette filière peine malheureusement à émerger compte tenu des politiques tarifaires meilleures marchés pratiquées par des fournisseurs extra territoriaux. Localement le bois de haie n'est pas assez compétitif.

Le mortainais cherche également à favoriser une agriculture respectueuse et bénéficiant des atouts offerts par la biodiversité, notamment en favorisant le maintien des prairies et des landes et en conservant les haies qui limitent l'érosion des sols.



Nord-est de Mortain-Bocage, entre 2000 et 2019 : disparition de nombreuses haies. (remonterletemps.ign.fr)

Les pré-vergers disséminés et représentatifs des paysages traditionnels de la Normandie occidentale, ont tendance à disparaître progressivement, ce qui est une tendance assez générale à l'échelle de la Manche. Toutefois, dans le cadre de l'appel à projet Trame verte et bleue, le plan d'actions du mortainais vise notamment à préserver les vergers haute-tige.



Hors espaces boisés du nord-est, l'unité paysagère possède une maille bocagère assez dense (supérieure à 8 km de linéaires de haies par km²) en comparaison avec le reste du département de la Manche. Elle a toutefois connu une légère ouverture de son bocage au cours de ces vingt dernières années, avec une densité pouvant atteindre moins de 5 km de linéaires de haies par km².

Les enjeux relevés par les ateliers publics

La discussion sur les dynamiques paysagères a suscité très peu de commentaires de la part des participants. Les paysages de cette unité paysagère, bénéficieraient d'une très nette stabilité depuis de nombreuses années, selon leur appréciation.

Les participants mentionnent une démarche pour la reconquête de la maille bocagère. Toutes les haies ont été identifiées et une charte est en cours de rédaction avec des objectifs de qualité paysagères et agricoles. Des campagnes de replantations sont également planifiées.

Ateliers du paysage

Entre dynamiques réelles et dynamiques perçues

La stabilité des paysages, mentionnée lors des ateliers, est relative. Ici aussi, on constate une évolution des pratiques agricole qui tend à faire disparaître progressivement la maille bocagère existante. Même si des démarches de reconquête sont en cours, celles-ci n'ont pas encore eu d'impact notable sur l'évolution globale des paysages agricoles.

Atouts / faiblesses / opportunités / menaces



Les atouts et faiblesses de l'unité paysagère désignent des éléments de paysage ou des dynamiques qui présentent des opportunités ou des menaces pour l'amélioration du cadre de vie des populations.

Atouts et opportunités

- **Des points de vues des éléments naturels remarquables :**

- l'escarpement de Mortain-Bocage offre des vues panoramiques remarquables sur le sud du département, laissant voir, par jour de beau temps, le Mont Saint-Michel ;
- les bancs de grès armoricains, escarpements et affleurement rocheux ont formés des paysages pittoresques qui ont été, et restent un vecteur de développement du tourisme.

- **Le patrimoine bâti de Mortain :**

- le bourg de Mortain-Bocage possède un riche patrimoine bâti composé de bâti ancien, dont de nombreux édifices religieux, et de bâti issu de la Reconstruction encore peu valorisé.

- **Des actions en faveur du bocage :**

- l'appel à projet Trame verte et bleue engage le mortainais à préserver et valoriser son bocage, grâce notamment au développement de la filière-bois énergie locale.

Faiblesses et menaces

- **Un bocage fragilisé :**

- comme dans beaucoup d'endroits du département, le bocage ici aussi régresse du fait de l'évolution des pratiques agricoles ;
- faute d'entretien et par l'érosion due à la pluie, les talus laissent apparaître les racines nues des arbres ;
- les hêtres, essence fortement présente dans l'unité, sont menacés par le changement climatique.

Liste des communes concernées en tout ou partie

- Brouains
- Ger
- Juvigny-les-Vallées (communes déléguées : La Bazoge, Bellefontaine, Chasseguey, Chérencé-le-Roussel, Juvigny-le-Tertre, Le Mesnil-Rainfray, Le Mesnil-Tôve)
- Le Fresne-Poret
- Le Neufbourg
- Mortain-Bocage (communes déléguées : Bion, Mortain, Notre-Dame-du-Touchet, Saint-Jean-du-Corail et Villechien)
- Saint-Barthélemy
- Saint-Clément-Rancoudray
- Romagny-Fontenay (communes déléguées : Romagny et Fontenay)

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
Cité administrative - 2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex - Tél. 02 35 58 52 80
1, rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1 - Tél. 02 50 01 83 00

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

